

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 52 du 05/05/2009

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Pour agir collectivement → j'y pense et puis... je n'oublie pas ! [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

CAPD du 5 mai : congés formations, priorités, mouvement...

Congés formations : 26 collègues ont déposé des demandes. L'IA a décidé d'octroyer 12 départs à la prochaine rentrée (et 4 listes complémentaires). Les demandes qui ont été acceptées concernent, pour la plupart, des réorientations de carrières. 3 candidatures accordées permettent à des enseignants de terminer un cursus de formation (Master).

Demandes de priorités : 38 enseignants ont demandé à bénéficier de priorités médicales ou sociales pour le 1^{er} temps du mouvement. La CAPD a décidé de fixer 3 degrés de priorités : 1) priorité absolue 2) bonification du barème de 5 points 3) « attention particulière » à la phase manuelle.

20 collègues ont obtenu une priorité absolue, 5 enseignants obtiennent 5 points de majoration du barème, 2 collègues pourront être maintenus sur leurs postes, 3 collègues bénéficieront d'une « attention particulière », 4 demandes ont été rejetées.

Recours au sujet des temps partiels : Le SNUipp est intervenu pour déplorer le nombre important de rejet des TP à 80%. Le fait de départager les collègues au « barème » ne nous satisfait pas. L'IENA s'est retranché derrière les nécessités de service pour justifier cette décision. Les collègues qui ont envoyé un recours auront une réponse écrite de l'IA et seront contactés par les services de l'IA pour savoir à quelles conditions ils souhaitent travailler l'an prochain. Si des « reliquats » de TP se libèrent à l'avenir des réexamens de situations seront possibles.

Mouvement 2009 : Le SNUipp a déploré les conditions dans lesquelles s'est déroulée la saisie des vœux : plusieurs listes de postes successives, trop de postes « bloqués », des informations parvenues dans les écoles à la veille des vacances...

280 enseignants ont fait des vœux sur des écoles de la ville de SCHILTIGHEIM. En raison d'un « bug » informatique le secteur géographique de Schiltigheim ne pouvait pas être saisi dans i-prof. Les collègues qui souhaitent le rajouter à leur liste de vœux peuvent encore le faire en contactant la DIPERS à l'IA.

Mouvement départemental 2009 :

Il est toujours temps de nous faire parvenir votre fiche de suivi syndical ainsi qu'une copie de vos vœux afin que nous puissions suivre votre dossier lors de la **CAPD du 28 mai**. Cliquez sur [Mouvement 2009](#) pour accéder à **la fiche de suivi** PE et PE2.

Pensez à bien vérifier les éléments de votre **accusé de réception** (sur i-prof depuis 23 avril...théoriquement !). En cas d'erreur, contactez les services de la DIPERS sans attendre !!

Stages de remise à niveau pendant les vacances.

Salaire au mérite et ses dérivés...

Le SNUipp67 avait, dès l'année dernière, mis en garde les collègues à propos de ce type de stages.

Le fait d'accepter de travailler pendant les vacances pour « gagner plus » rendra plus difficiles les négociations pour une revalorisation générale des salaires pour toute la profession, mais également pour les rythmes scolaires... Comment défendre les 15 jours de vacances périodiques si de nombreux collègues acceptent déjà de travailler pendant les vacances ?

Nous avons également évoqué lors de la CAPD du 5 mai le problème du choix des collègues par les inspecteurs pour assurer ces stages. Qui choisir ? Sur quels critères ? Les maîtres de CM1/CM2 qui étaient, soi disant, prioritaires se voient écartés par certains IEN pour manque de ... compétences !!! salaire au mérite et/ou ... « à la tête du client » ?

Rythmes scolaires : ce que veulent les collègues du Bas-Rhin

363 collègues ont déjà répondu à notre sondage...merci de votre participation.

Voici les premiers résultats :

24h de classe sur 8 demi-journées (dispositif actuel) : 66%

24h de classe sur 9 demi-journées, avec le samedi matin : 21%

24h de classe sur 9 demi-journées, avec le mercredi matin : 6%

Autre dispositif : 7%

Lire les remarques des collègues : [ICI](#)

Les réunions dans certaines municipalités se multiplient à propos des rythmes scolaires. Sujet récurrent mais tellement compliqué ! Comment satisfaire les parents, les enseignants ? Et où se situe l'intérêt des élèves dans tout ça ?

Nous vous proposons d'aller sur notre site pour vous informer sur les différents points de vue des chercheurs, des pédagogues, des associations de parents et des syndicats.

Nous remercions les collègues qui n'ont pas encore répondu à notre enquête de prendre quelques secondes pour le faire en ligne en cliquant sur : [SONDAGE](#) .

Réunions d'infos syndicales : dates du 3^{ème} trimestre

S'il vous reste des animations pédagogiques au 3^{ème} trimestre et si vous préférez assister à une RIS, réservez-vous cette ½ journée... voici d'autres RIS au 3^{ème} trimestre.

NOUVEAU ! Si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques, il est maintenant possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité 2009.

Même si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS, informez tout de même votre IEN, pour pouvoir déduire ces 3 heures de votre quota d'animations pédagogiques.

Si vous avez une anim. péda. le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques... contactez nous !

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Maison des Syndicats STRASBOURG «Maternelle et rythmes scolaires.»	Mercredi 20 Mai 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h – 12h
Ecole Maternelle des Sources SAVERNE	Mercredi 10 juin 2009	14 Rue des sources 67700 SAVERNE	9h – 12h
Maison des Syndicats STRASBOURG « 2 nd phase Mouvement retraites «	Mercredi 17 Juin 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h – 12h
Ecole Maternelle HOCHFELDEN	Mercredi 24 juin 2009	Rue de l'abbé Weisrock 67240 HOCHFELDEN	9h – 12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux... il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence) **une semaine avant** la date de la réunion.

Informations nationales

Indemnités aux enseignants pour faire passer les évaluations CE1 et CM2 : du nouveau !

Le Cabinet du ministre nous a présenté le projet de décret qui institue l'indemnité pour les enseignants pour faire passer les évaluations au CE1 et au CM2. Le texte devait paraître en mai. L'indemnité sera versée en juillet-août.

Le montant est actuellement fixé à 400 €. Il fera l'objet d'un arrêté distinct.

Pour tenter de répondre à toutes les situations particulières (temps partiel, régimes de décharge, absence, travail en cycle...), le ministère prévoit un fonctionnement assez « complexe »... cliquez [ICI](#) pour connaître les modalités envisagées.

Si le ministère reconnaît l'alourdissement et la multiplicité des tâches demandées aux enseignants, nous avons rappelé au ministère que les attributions successives de primes (nouveaux recrutés, directeurs d'école, évaluations,) ne peuvent tenir lieu de réelle revalorisation des enseignants, puisque celle-ci ne concerne qu'environ 60 000 enseignants.

Nous avons également fait remarquer que cette prime va à l'encontre du développement du travail en équipe dans les écoles et risque de générer des inégalités importantes entre départements, circonscriptions, écoles et enseignants.

L'accompagnement éducatif ne sera pas étendu à la prochaine rentrée.

L'accompagnement éducatif dans l'élémentaire restera à la rentrée prochaine réservé aux écoles en éducation prioritaire », rapporte l'OZP (Observatoire des zones prioritaires) reçu mardi 28 avril 2009 à la Dgesco (Direction générale de l'enseignement scolaire) du ministère de l'Éducation nationale. « Une généralisation à l'ensemble des écoles, comme cela a été le cas l'an dernier avec les collèges, n'est pas prévue ». Cette information a été confirmée par le cabinet du ministre Xavier Darcos jeudi 30 avril.

L'accompagnement éducatif a été étendu à la rentrée de la Toussaint 2008 à tous les collégiens et aux élèves des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, pour un coût total de 323 millions d'euros. Selon un bilan communiqué en décembre 2008 par le ministère, 30 % des collégiens du public et 25,3 % des élèves de l'école élémentaire publique de l'éducation prioritaire bénéficient de l'accompagnement éducatif cette année (2008-2009).

Ce dispositif, consistant en deux heures de soutien ou d'activités de 16 heures à 18 heures, quatre jours par semaine, a été expérimenté en 2007 par un peu plus de 210.000 collégiens de l'éducation prioritaire, pour un montant de 143,4 millions d'euros. Financé en heures supplémentaires, il s'applique à quatre domaines : l'aide aux devoirs, les activités culturelles, les activités sportives et les langues vivantes depuis la rentrée 2008 pour les collégiens.

RASED : nouvelle circulaire.

Dernière mouture de la nouvelle circulaire avec les commentaires du SNUipp, à découvrir [ici](#).